

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise d'insertion dans les métiers de bouche : avenant n° 1 à la convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Avenir Emploi

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prolonger la durée de la convention initiale entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Avenir Emploi concernant l'action « Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise d'insertion dans les métiers de la bouche à la Ciotat » pour 6 mois soit jusqu'au 15 mars 2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 correspondant dont le projet est joint en annexe au rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

A l'unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée